



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies  
situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement  
Me Alain R Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**Ouverture de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017.**

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

**MOT D'OUVERTURE DU MAIRE SUPPLÉANT**

Monsieur Gilles Déziel souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Monsieur Déziel présente la nouvelle campagne de promotion *RDPAT un arrondissement qui vous en offre plus.*

Monsieur Déziel invite la population à participer à la 2<sup>e</sup> édition de la Cabane à sucre Desjardins, un événement qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril prochain à la Place du village.

Monsieur Déziel mentionne que le promoteur du Faubourg Pointe-aux-Prairies a finalement enlevé son bâtiment de ventes situé sur la propriété de la Ville (Parc), et ce, après plusieurs demandes faites par l'arrondissement.

Monsieur Déziel invite la population à participer à l'assemblée publique de consultation organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de construction d'un poste de distribution d'électricité pour ravitailler l'usine d'épuration des eaux usées.

Enfin, monsieur Déziel désire souligner la décision de l'arrondissement de désigner le terrain de balle numéro deux du parc Clémentine-De La Rousselière en l'honneur de monsieur Yvon Lussier (1949-2015), grand bénévole de l'arrondissement.

---

**CA17 30 03 0055**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA17 30 03 0056**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2017.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Deux interventions concernant la problématique de l'agrile du frêne.

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Monsieur le conseiller Richard Guay** invite la population à visiter l'exposition d'artistes amateurs à la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** remercie les participants au spectacle-bénéfice pour les victimes de l'ouragan Matthew en Haïti. De plus, elle annonce la tenue d'une soirée d'information avec le comité *Service client de la STM*, qui se tiendra le 19 avril prochain à la Maison du citoyen.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite les jeunes athlètes féminines à poser leur candidature pour l'obtention d'une bourse d'excellence offerte par la Fondation Lola.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** invite la population à participer à la Nuit des débats, organisée en collaboration avec l'Institut du Nouveau-Monde, le 24 mars prochain à la Maison du citoyen.

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun dépôt de documents

---

**CA17 30 03 0057**

**ACCEPTATION - OFFRE - CONSEIL DE LA VILLE - RESPONSABILITÉ - OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ - ANNÉE 2017 - LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de services de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a pour l'année 2017

ADOPTÉ

12.01 1172726006

---

**12.02 VACANT**

---

**CA17 30 03 0058**

**ADOPTION - DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

CONSIDÉRANT que la Déclaration a été adoptée par le conseil municipal et que les arrondissements sont également invités à l'entériner,

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la Déclaration des bibliothèques du Québec

ADOPTÉ

15.01 1177585001

---

**CA17 30 03 0059**

**OCTROI CONTRAT - 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER), - CONSTRUCTION D'UN BELVÉDÈRE ET AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES - SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE -APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-DGP-17-50**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise 2633-2312 Québec inc. (Arthier), au montant de 1 052 251,20 \$ taxes et contingences incluses, et ce, pour la construction d'un belvédère et aménagements périphériques sur

le site de la Maison du citoyen dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires; par contre, l'arrondissement autorise dès ce jour, l'exécution des travaux situés à l'extérieur de la bande riveraine sujette à ces autorisations;

D'autoriser une dépense de 1 067 251,20 \$, taxes, incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 93,5 % par le Service de la concertation des arrondissements et 6,5% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1176239001

---

**CA17 30 03 0060**

**OCTROI - CONTRAT-CADRE - LES CONSULTANTS SM INC. - SNC-LAVALIN INC. - APPROBATION - CONVENTION - SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION EN INFRASTRUCTURES - DURÉE D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO-ING17-01**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, d'une durée d'un an (1 année) pour des services professionnels de conception en infrastructures et au montant maximal de 1 193 917,64 \$ taxes incluses, comportant deux sous-contrat;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel les firmes ci-après désignées, Les Consultants SM inc. et SNC-Lavalin inc., ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles les services professionnels requis à cette fin pour la somme maximale de 1 193 917,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-ING17-01 (9 soumissionnaires) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant, tel que le prévoit le règlement RCE02-004 (et ses modifications) de la ville-centre;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.02 1172726003

---

**CA17 30 03 0061**

**OCTROI - CONTRAT - SELLIG PGC INC. - CONSTRUCTION D'UN PAVILLON ET AUTRES AMÉNAGEMENTS SUR LE SITE DE LA PLAGE DE L'EST - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-16-PARC-60**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Sellig PGC inc. pour la construction d'un pavillon et autres aménagements sur le site de la Plage de l'Est, au montant de 1 424 354,80 \$ taxes et contingences incluses, le tout, conformément à l'appel d'offres public RP-16-PARC-60 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 1 431 454,80 \$, taxes et incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1172726005

---

**CA17 30 03 0062**

**OCTROI - CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC. - MAISON DU CITOYEN - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-15851**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat d'une durée de 3 ans à la firme Service d'entretien ménager Vimont inc., pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 17-15851 pour un montant de 147 271,48 \$ taxes incluses (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense approximative de 150 742,27 \$ taxes incluses, (pour tenir compte de la clause d'indexation des prix prévue au cahier des charges);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1174230003

---

**CA17 30 03 0063**

**AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE MODIFIANT ENTENTE SIGNÉE AVEC DÉVELOPPEMENT ESTUAIRE INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET RÉSIDENTIEL L'ESTUAIRE AUTORISÉE - RÉOLUTION NUMÉRO CA 15 30 12 0426**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution portant le numéro CA 15 30 12 0426, avec Développement Estuaire inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans le district de Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et le secrétaire d'arrondissement, M<sup>e</sup> Alain R. Roy, à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1164642002

---

**CA17 30 03 0064**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - MARCHÉS PUBLICS RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CÉGEP MARIE-VICTORIN - FOND-ACTION SANTÉ  
COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL (FASCBN) - CLUB DE BRIDGE ROUSSIN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Marchés Publics Rivière-des-Prairies–  
Pointe-Aux-Trembles, pour l'organisation d'une journée cabane à sucre le 1<sup>er</sup> avril prochain;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au CÉGEP Marie-Victorin pour la remise d'une bourse  
d'excellence lors de la prochaine Soirée du Mérite scolaire le 24 mai prochain;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Fond Action santé communautaire Bénise-  
Normil, pour le lancement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases du projet Agent de saines habitudes (ASH);

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Club de bridge Roussin, pour l'organisation  
de son tournoi de bridge annuel le 8 avril 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1176951006

---

**CA17 30 03 0065**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTÉ - REGROUPEMENT DES ÉCO-  
QUARTIERS - PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE –  
ANNÉE 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 6 000 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le  
cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2017;

D'approuver le versement d'un montant maximal de 6 000 \$, à cet effet, au Regroupement des éco-  
quartiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-  
Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1174939001

---

**CA17 30 03 0066**

**OCTROI - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE NON RÉCURRENTÉ - ORGANISME POINTE-AUX-  
FÊTES - RÉALISATION DU FESTIVAL D'HIVER - PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE - CÉLÉBRATIONS  
ENTOURANT LE 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier l'octroi d'une contribution financière additionnelle à l'organisme Pointe-aux-Fêtes, représentant une somme de 5 775 \$ payable en 2017 dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et le projet de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser un virement de crédits à cette fin.

ADOPTÉ

30.03 1162962001

---

**CA17 30 03 0067**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 janvier 2017.

ADOPTÉ

30.04

---

**CA17 30 03 0068**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017, relativement au projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91<sup>e</sup> Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

30.05

---

**CA17 30 03 0069**

**DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 janvier 2017, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de janvier 2017 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2017.

ADOPTÉ

30.06 1174230001

---

**CA17 30 03 0070**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES - 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1173179002

---

**CA17 30 03 0071**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE - CONCOURS DÉFI PME MTL 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme PME MTL Est-de-l'île, à l'occasion du concours Défi PME MTL 2017;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1176951010

---

**CA17 30 03 0072**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-PIIA01-004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1176425007

---

**40.02 VACANT**

---

**CA17 30 03 0073**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de Règlement numéro RCA09-PIIA01-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1176425007

---

**CA17 30 03 0074**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-029 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-**

**POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-029 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1176425006

---

**CA17 30 03 0075**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-029 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-029 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1176425006

---

**CA17 30 03 0076**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-109 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE DE CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST- DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES », SUR LE LOT 1 058 515 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-109 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins de débit de boisson comme usage complémentaire à un usage de centre d'activité physique pour un bâtiment commercial sis au 7515, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Rivière-des-Prairies », sur le lot 1 058 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et fixation de la date de consultation publique.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 30 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1176425005

---

**CA17 30 03 0077**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-028 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 »**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017, relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, de manière à agrandir la zone 049 à même la zone 031 ».

ADOPTÉ

40.05

---

**CA17 30 03 0078**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-107 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL, AINSI QUE L'OCCUPATION DU TERRAIN À DES FINS COMMERCIALES, AU 8333, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 616 428 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017, relativement au projet de Résolution numéro PP-107 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial, ainsi que l'occupation du terrain à des fins commerciales, au 8333, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 616 428 - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.06

---

**CA17 30 03 0079**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) DANS LE BUT D'ARRIMER DES ÉLÉMENTS DU PLAN À LA PLANIFICATION LOCALE TRADUITE À L'INTÉRIEUR DU PDUES DE LA RUE SHERBROOKE, LE LONG D' UN TRONÇON COMPRIS ENTRE LA RUE DAMIEN-GAUTHIER ET LA 91<sup>E</sup> AVENUE, SITUÉ DANS DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017, relativement au projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUÉS de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07

---

**CA17 30 03 0080**

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA09-Z01-028 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 »**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement RCA09-Z01-028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, de manière à agrandir la zone 049 à même la zone 031 ».

ADOPTÉ

40.08 1166425013

---

**CA17 30 03 0081**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-107 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL, AINSI QUE L'OCCUPATION DU TERRAIN À DES FINS COMMERCIALES, AU 8333, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 616 428 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-107 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial, ainsi que l'occupation du terrain à des fins commerciales, au 8333, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 616 428 - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.09 1163469006

---

**40.10 VACANT**

---

**CA17 30 03 0082**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-30074-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2017) (RCA16-30074) »**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter, tel que présenté, le règlement RCA16-30074-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2017) (RCA16-30074)».

ADOPTÉ

40.11 1174395001

---

**CA17 30 03 0083**

**DÉNOMINATION - TERRAIN DE BALLE - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE nommer le terrain de balle numéro 2, situé dans le parc Clémentine-De La Rousselière, sur le lot 1 270 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit : « terrain de balle Yvon-Lussier ».

ADOPTÉ

40.12 1173469001

---

**CA17 30 03 0084**

**DÉROGATION MINEURE - 11701, RUE SHERBROOKE EST - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 865 979**

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement et maire suppléant invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 novembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant à l'article 134 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge avant principale minimale d'un bâtiment complémentaire projeté dans le cadre d'un projet de construction d'un tunnel passant sous l'autoroute Métropolitaine, pour le site industriel situé au 11701, rue Sherbrooke Est, sur le lot portant le numéro 1 865 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, en date du 3 octobre 2016, minute 7541, à savoir :

- permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire sur le lot 1 865 979 à une marge de recul avant principale minimale de 6,63 mètres plutôt qu'à la marge de 9 mètres prescrite à la grille des spécifications (article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01)).

La condition suivante est requise dans le cadre de cette dérogation mineure:

Le requérant doit planter et maintenir trois (3) arbres entre l'emprise de la voie publique et l'édicule afin de créer un écran visuel, tel que présenté sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 octobre 2016. Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001236105.

ADOPTÉ

40.13 1163469007

---

**CA17 30 03 0085**

**DÉROGATION MINEURE - 1505, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT NUMÉRO 1 093 160**

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement et maire suppléant invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de demande de dérogation mineure quant aux articles 115 et 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux saillies des balcons et sur le nombre d'unités de chargement à pourvoir pour un bâtiment public et institutionnel projeté au 1505, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot portant le numéro 1 093 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le plan réalisé par Campanella et Associés et estampillé par la Division du développement du territoire et études techniques le 9 février 2017.

- permettre l'aménagement de balcons dont les saillies devant les plans de façades sont de 2,5 m au lieu d'un maximum de 1,5 m, tel que prescrit à l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- permettre la construction d'un bâtiment de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, abritant un usage de la classe P.1 (Institutions locales), non pourvu d'une unité de chargement, tel que prescrit à l'article 231 du Règlement de zonage (RCA09-Z01). Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001281765.

ADOPTÉ

40.14 1176425004

---

**CA17 30 03 0086**

**DÉROGATIONS MINEURES - 15761, RUE BELLERIVE - LOT 1 875 353**

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement et maire suppléant invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 95, 109, 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) relativement aux matériaux de façade, aux superficies des ouvertures au rez-de-chaussée d'une façade, aux saillies autorisées d'un bâtiment résidentiel projeté au 15 761, rue Bellerive, sur le lot 1 875 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies et quant aux articles 134 et 138 du Règlement de zonage relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire et à la localisation d'une piscine sur le terrain dudit bâtiment résidentiel projeté, à savoir :

- Permettre dans une autre cour adjacente à une voie publique non ouverte portant le numéro de lot 1 875 351 :
  - La construction d'un bâtiment résidentiel ayant un mur de façade ne comportant pas de maçonnerie, alors que l'article 95 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige qu'un mur de façade d'un bâtiment principal soit revêtu de maçonnerie dans une proportion de 50 % ou plus de son aire totale.
  - La construction d'un bâtiment résidentiel ayant un mur de façade comportant 9,2 % de superficie totale d'ouvertures sur la façade du rez-de-chaussée, alors que l'article 109 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige que la superficie totale des ouvertures du rez-de-chaussée d'une façade soit de 10 % minimum.
  - La construction d'un volume situé sous un perron donnant accès au rez-de-chaussée utilisé à des fins d'entreposage ayant une saillie devant le plan de façade de 4,26 m et une superficie de 16,2 m<sup>2</sup>, alors que l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige qu'un volume sous un perron donnant accès au rez-de-chaussée utilisé à des fins d'entreposage ait une saillie maximale devant le plan de façade de 2,5 m et une superficie maximale de 10 m<sup>2</sup>.
  - L'implantation d'un bâtiment complémentaire à une distance minimale de 0,6 m de la ligne de terrain donnant sur les lots 1 875 351 et 5 092 747, alors que l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige qu'un bâtiment complémentaire implanté dans un terrain transversal dans une autre cour adjacente à une voie publique respecte la marge de recul avant secondaire de 4,5 m.
  - La construction d'une piscine creusée à une distance minimale de 1 m de la ligne de terrain donnant sur les lots 1 875 351 et 5 092 747, alors que l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) ne permet pas pour un terrain transversal, l'implantation d'une piscine dans la marge de recul de 6 m. Les exigences de la section 7.1 du Règlement de zonage relativement aux piscines et les exigences de l'article 386 relatives aux conditions d'abattage d'arbres devront être respectées.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation et le plan d'aménagement paysager préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Gilles Dupont, en date du 21 novembre 2016, minute 35239 et les perspectives et les élévations soumises et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 24 janvier 2017.

ADOPTÉ

40.15 1170565001

**CA17 30 03 0087**

**PIIA - 12090, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13, à l'article 103.1 de la section 13.1, à l'article 122 de la section 17 et à l'article 129.1 de la section 17.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à la construction d'un bâtiment complémentaire en lien avec un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, sur le lot 5 303 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Étienne Côté, en date du 7 février 2017, minute 1366. L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 février 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériaux</b>	<b>Composante architecturale</b>	<b>Couleur</b>
Acier	Colonnes	Blanc
Aluminium	Parapet, soffite	Blanc
Acier Corten (auto-patiné)	Garde-corps, main courante, plaques dissimulant les fondations, boîtier pour panneau électrique, partie inférieure des bancs	Brun rouille
Placage de bois de cèdre rouge	Plancher, rampe, siège des bancs	Brun (fini naturel)
Galets	Toiture	Blanc

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de la cour arrière est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 février 2017.

ADOPTÉ

40.16 1176425003

---

**CA17 30 03 0088**

**PIIA - LOTS 5 102 688, 5 102 689 ET 5 102 693, RUE SHERBROOKE EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), au plan relatif à l'opération cadastrale pour la construction d'un bâtiment résidentiel sur les lots 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 693, rue Sherbrooke Est dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale est présentée sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 25 octobre 2016, minute 11371.



ADOPTÉ

40.17 1176425001

---

**CA17 30 03 0089**

**PIIA - 16 060, RUE SHERBROOKE EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans visant l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelés prévu aux 16060, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté 6 011 698, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Éric Deschamps, en date du 25 octobre 2016, minute 11364.

L'apparence architecturale est présentée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 février 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur</b>
Brique	Façades	Rouge
Béton	Façades	Béton naturel
Aluminium	Façades	Gris foncé
Aluminium	Cadres portes et fenêtres	Noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 février 2017.

ADOPTÉ

40.18 1176425002

---

**CA17 30 03 0090**

**PIIA - 7735, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes pour un commerce situé au

7735, boulevard Maurice-Duplessis, tel que présenté sur le plan préparé par la firme Enseignes Dominion, estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 février 2017. Le tout, aux fins d'émission du certificat d'autorisation d'affichage portant le numéro de demande 30001215145.

ADOPTÉ

40.19 1170565002

---

**CA17 30 03 0091**

**RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE nommer Madame Michelle Simon, membre citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 2 avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2019.

ADOPTÉ

51.01 1173971002

---

**CA17 30 03 0092**

**DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport d'activités 2016 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1173971004

---

**CA17 30 03 0093**

**SOUSSION - CANDIDATURE DE LA PLACE DU VILLAGE-DE-LA-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉDITION 2018 - OPÉRATION PATRIMOINE ! (OP !) - REPRÉSENTANT DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE LIEU COUP DE COEUR DU PUBLIC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE soumettre la candidature de la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles à titre de représentant de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour le *Lieu coup de coeur du public*, dans le cadre de l'édition 2018 de l'Opération patrimoine ! (OP !),

ADOPTÉ

70.01 1173469002

---

**CA17 30 03 0094**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 19 H 45

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Gilles Déziel  
Maire d'arrondissement suppléant

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement